

018/2017

Envoyé en préfecture le 03/03/2017

Reçu en préfecture le 03/03/2017

Affiché le

ID : 030-213000706-20170302-0182017-DE

Délibération du conseil municipal de CARSAN
N°018 /2017

DATE
DE CONVOCATION
23 FEVRIER 2017

DATE D’AFFICHAGE
23 FEVRIER 2017

L’an deux mil dix-sept, le jeudi deux mars à dix-huit heures trente,
Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s’est réuni dans la
salle du conseil municipal de la commune de Carsan en séance publique
sous la présidence de :
Madame VANDEMEULEBROUCKE Brigitte

NOMBRE DE
CONSEILLERS :14
VOTANTS : 13

Étaient présents : Mme GOMEZ Gisèle, M. Jacky JOURDAN, Mme
Brigitte VIGNE, M. Philip ZENDRINI, M. MONTANE Richard, Mme
Nicole COLONNA, Alex COLOMBINO, Mme Marie-Antoinette LE NY
M. Franck JULLIARD, M. Jean-René CATHELINA, Mme Elisabeth
ADRIEN, M. Mirsad BICO.

Absents excusés : Mme Pierrette SANCHEZ

Absents :

EN EXERCICE : 14

Formant la majorité des membres en exercice.

PRÉSENTS : 13
PROCURATIONS : 0
ABSENTS : 1

Mme Nicole COLONNA est nommée secrétaire de séance

Objet : Délibération pour dénomination d’une voie publique

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant :

- L'intérêt culturel, historique et communal que présente la dénomination de la voie nouvelle du lotissement située « plaine de Chazalet »

Après en avoir délibéré :

Le conseil municipal à l’unanimité

- adopte la dénomination «chemin de Chazalet» pour la voie nouvelle du lotissement « plaine de Chazalet ».

- charge Madame le maire de communiquer cette information notamment aux services de la Poste et au SIIG.

Envoyé en préfecture le 03/03/2017
Reçu en préfecture le 03/03/2017
Affiché le 
ID : 030-213000706-20170302-0182017-DE

Fait à Carsan le 2 mars 2017

CERTIFIÉ CONFORME,

**Certifié exécutoire par MME le
Maire, compte tenu de la
transmission en préfecture le 03
mars 2017, et de la publication le 03
mars 2017**

**Le Maire,
Mme VANDEMEULEBROUCKE Brigitte**

